

## Document Unique et COVID-19

La crise sanitaire que traverse le pays impose aux entreprises de gérer de nouveaux risques qui doivent être transcrits dans le Document Unique d'Evaluation des Risques (D.U.E.R.).

Il en va de l'intérêt des salariés mais aussi des entreprises.

Profitez-en pour réactualiser l'ensemble de votre D.U.E.R.

UCFE peut vous apporter son expertise dans cette démarche.

Nos équipes commerciales et techniques sont à votre écoute.

N'hésitez pas à nous contactez.

Partageons et Réalisons nos Ambitions

**Vos contacts :**

**Florbella NICORA**  
Conseillère en Formation  
florbella.nicora@ucfe.fr  
Tél. 06.85.63.78.16

**Nathalie SZYMANSKI**  
Secrétaire Commerciale & Gestion  
st-avold@ucfe.fr  
Tél. 03.87.29.87.30  
Z.I. de l'Europort 57500 SAINT-AVOLD  
www.ucfe.fr

**Dominique HOFBAUER**  
Directeur Marketing & Commercial  
d.hofbauer@ucfe.fr  
Tél. 06.77.07.76.52